

Objectif

Cette fiche pratique vous accompagne dans la démarche de parcours et d'orientation du patient. Le module sanitaire est utilisé pour les orientations en SSR, HAD et USP. Le module Grand Âge est utilisé pour les orientations en EHPAD et USLD.

Sanitaire



Les missions des Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)

- Dépister, prévenir et traiter les différentes complications inhérentes à l'état général du patient, à l'alitement éventuel, à la lésion elle-même ou à la proximité de la chirurgie.
- Prévenir et traiter les douleurs.
- Favoriser et guider la guérison, la récupération des déficiences.
- Restaurer au maximum les capacités fonctionnelles antérieures.



Définition légale

« Il convient d'accueillir en SSR uniquement le patient pour lequel un projet thérapeutique pourra être défini en termes d'objectifs de soins médicaux, de rééducation et de réadaptation. L'orientation et l'admission en structure de SSR doivent être pertinentes et adéquates, c'est à dire réfléchies et non le résultat du hasard des disponibilités, de façon à correspondre au projet thérapeutique et social »

CIRCULAIRE N°DHOS/O1/2008/305 du 03 octobre 2008 relative aux décrets n° 2008-377 du 17 avril 2008 réglementant l'activité de soins de suite et de réadaptation



L'Hospitalisation A Domicile (HAD)

Le service d'HAD est un établissement sanitaire assurant des soins médicaux et paramédicaux continus (24h/24) et coordonnés au domicile du patient, ainsi qu'un soutien social et logistique.

L'hospitalisation à domicile concerne des malades atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, évolutives et/ou instables qui, en l'absence d'un tel service, seraient hospitalisés en établissement de santé.

L'HAD a pour objectif

- D'améliorer le confort du patient dans de bonnes conditions de soins.
- D'éviter ou de raccourcir l'hospitalisation en service de soins aigus ou de soins de suite et de réadaptation, lorsque la prise en charge à domicile est possible.



Conditions d'admission

Le médecin traitant doit être sollicité afin de donner son accord pour ce type de prise en charge.

Les soins délivrés en HAD sont différents de ceux habituellement dispensés par des soins infirmiers à domicile de par leur complexité, leur durée et la fréquence des actes.

L'environnement soumis à évaluation par l'équipe de l'HAD, doit permettre la prise en charge.

Sanitaire



L'Établissement d'Hébergement pour Personne Agée Dépendante (EHPAD) l'Unité de Soins de Longue Durée (USLD)

L'EHPAD est envisagé pour une personne de plus de 60 ans quand :

- Les conditions du domicile n'assurent plus la sécurité
- L'état de santé nécessite une surveillance médicale ou des soins
- La personne souhaite quitter son domicile

L'USLD est envisagé pour une personne qui relèvent de « soins médico-techniques au long cours et/ou prise en charge de complications itératives, requérant une surveillance médicale pluri-hebdomadaire et une permanence des soins ».

Grand Âge

Les demandes ViaTrajectoire sont adressées aux EHPAD et USLD depuis le module Grand Age de ViaTrajectoire. ViaTrajectoire propose les établissements d'hébergement de proximités et adaptés aux besoins de confort et de soins du patient en fonction des données renseignées dans son dossier de demande.

Sanitaire

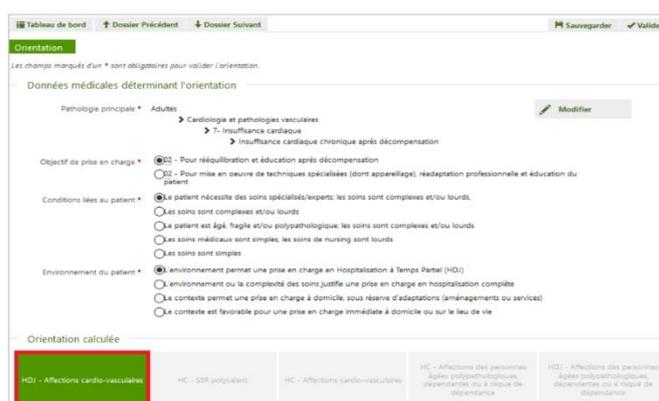
Comprendre et sélectionner les bons objectifs pour orienter le patient

- L'initialisation est la partie médicale de la demande, c'est une prescription qu'il convient de réaliser avec précision
- Pour réaliser une demande, utilisez le manuel prescripteur disponible dans l'espace documentation (ou sur le site ViaTrajectoire en Normandie) et sélectionner la pathologie principale du patient (famille, sous-famille et détail) puis les objectifs de prise en charge.



!l'exemple de liste non exhaustive des familles de pathologies du thésaurus « Adultes »

- ViaTrajectoire calcule automatiquement l'orientation la plus adaptée aux besoins du patient en se basant sur les données médicales renseignées et propose ainsi un type de prise en charge et une activité opérationnelle



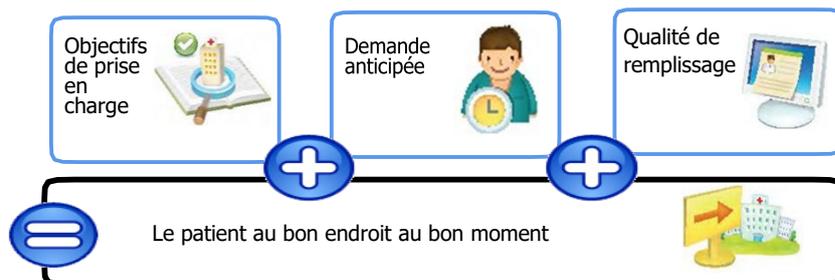
Grand Âge

Compléter le volet médical d'une demande EHPAD/USLD

- Le volet médical doit être complété avec rigueur en distinguant bien les antécédents des pathologies actuelles
- Il est possible de récupérer les données médicales d'un patient si elles ont été saisies dans la demande sanitaire
Dans ce cas il faut impérativement les vérifier avant de valider le volet médical
- Pour réaliser une demande, utilisez le manuel accompagnant médicosocial disponible dans l'espace documentation (ou sur le site ViaTrajectoire en Normandie)



Multipliez vos chances



Demandez vos identifiants de connexion à votre référent de structure ou d'unité.